



Montceau-les-M. le 18-05-2023

A Monsieur le Préfet de S&L
196 rue de Strasbourg
71000 Mâcon

Objet : traitement dans les vignes par grand vent

France Nature Environnement Saône et Loire (FNE 71) a été saisie le 17 mai d'une information concernant le sulfatage de vignes avec des canons et ceci par grand vent.

Défendant une viticulture responsable n'utilisant pas de produits phytosanitaires de synthèse, FNE 71 souhaite alerter sur la nécessité que soient respectées les règles en vigueur.

Un tel procédé de traitement, dans de telles conditions aussi aléatoires, entraîne une pollution qui n'est même pas défendable en terme d'« efficacité ».

Qu'en sera-t-il pendant la période d'obligation administrative de traiter à l'insecticide ?

L'image de notre région viticole ne doit pas être dégradée, alors qu'elle est portée très haute par tous les vigneron responsables et soutenue par la société civile très au fait des implications en matière de santé et de préservation de la biodiversité.

FNE 71 ne doute pas de votre détermination, Monsieur le Préfet, à faire de notre région un exemple de réussite de la nécessaire transition écologique.

Veuillez recevoir, Monsieur le Préfet, nos salutations respectueuses.

Pour la direction collégiale de FNE 71